N° 141. Mercredi 15 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 14 juin*.

LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Prusse, sont arrivés le 9 juin, à Coblence, venant de Cologne. LL. AA. RR. ont visité Ehrenbreitstein et sont parties, le 10, pour Bingen.

Hier, on a célébré en cette résidence le 22e anniversaire de naissance de S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas. Tous les bâtimens publics ont été pavoisés, des drapeaux flottaient aux croisées [illegible] pendant toute la journée. Il y a eu, à cette occasion une grande revue passée par M. le directeur-général de la guerre.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui l'avis suivant :

« Le ministre des finances, conformément à l'article 3 de la loi du 27 décembre 1840, *Staatsblad* n° 79, informe le public :

» 1° Que le montant des billets du trésor émis s'élevait au 1er de ce mois, en capital à la somme de 6,000,000 de florins ;

» 2° Que dans ce capital sont compris 27 billets du trésor, au chiffre de 100 fl., portant les numéros 317, 324, 1,354, 1,474, 1,475, 1,476, 1,495, 1,500, 1,502, 1,503, 1,504, 1,648 à 1,659, 1,822 1,823, 1,836, 1,911, tous émis le 1er mai 1841, pour lesquels les détenteurs ont négligé de recevoir les intérêts et le remboursement échus au 1er mai ; que ces pièces peuvent encore être présentées, tous les jours, pour en obtenir paiement, au bureau de l'agent du ministère des finances à Amsterdam, mais que, d'après la loi, on ne peut en payer les intérêts que jusqu'au 30 avril 1842.

» La Haye, le 11 juin 1842.

Signé, » ROCHUSSEN. »

La Seconde Chambre des États-Généraux a rejeté dans sa séance d'aujourd'hui à une majorité de 45 voix contre 6, le projet de loi sur l'emploi de l'excédant des finances des colonies pour l'année 1842.

Nous reviendrons sur cette intéressante discussion.

Il y a actuellement à Amsterdam un capitaine d'un bâtiment norvégien, qui possède l'art de marcher sur l'eau. Avant-hier, il a donné un échantillon de son habileté sur le *Buiten-[illegible]*, en présence d'une foule [illegible]. On prétend que le principal secret de [illegible] consiste à se servir d'un balancier qui [illegible] en frappant régulièrement l'eau des deux côtés [illegible] en même temps l'office d'avirons.

— Le *Groninger Courant* nous apprend que la régence de Leeuwarde a arrêté le plan pour la construction d'une Bourse à l'endroit où se trouve maintenant le marché au poisson. Ce sera un bel édifice dont la façade donnera sur le quai dit *Wortelhaven*. On assure qu'on ne tardera pas à passer l'adjudication publique de cette nouvelle construction à laquelle le commerce applaudit vivement.

La Société Zoologique, *Natura Artis Magistra* à Amsterdam vient d'enrichir sa ménagerie d'une superbe lionne de quatre ans et de combler ainsi une lacune qui existait dans sa série d'animaux vivans.

Hier, on a fait, d'Amsterdam à Weesp, un trajet d'essai avec un bateau en fer qui sort de la fabrique de MM. Van Vlissingen et Dudok van Heel. Cette barque a été bâtie pour le compte de la Société frisonne des bateaux à vapeur, établie à Joure, et elle servira de coche d'eau entre le Lemmer et Stroobos.

— Nous voyons dans les journaux d'Amsterdam, que les bûts armés, cette année, pour la pêche du hareng mettront en mer, demain, à savoir : 7 d'Amsterdam 36 du Vlie et 8 du ? d'Enkhuizen. Avant-hier, les équipages de ces bâtimens ont assisté au service divin à l'église dite *Nieuwe Kerk*, pour appeler la bénédiction céleste sur leur entreprise.

LL. AA. RR. le prince royal de Bavière et le prince Charles de Bavière, ont donné chacun 1000 fl. en faveur des victimes de la catastrophe de Hambourg. [illegible] a donné 300 fl., dans le même but.

Jusqu'au 28 mai, le montant des sommes réunies par le comité organisé à St.-Pétersbourg, pour recueillir les souscriptions au profit des incendiés de Hambourg, s'élevait à 45,462 Rbls 30 c. d'argent, 22,521 rbls. ass. et 1,000 marcs banco. A la tête des souscripteurs se trouvent MM. Stieglitz et Comp., pour 10,000 rbls d'argent et M. P. Ponomarew, pour 5,000 rbls d'argent.

Le 5 juin, le comité de secours à Schwérin, avait déjà reçu la somme de 30,000 rixth. au profit des malheureux incendiés de Hambourg.

Une collecte faite à Darmstadt, en faveur de ces mêmes infortunés, s'élevait le 10 juin, à la somme de 18,003 fl.

Les nouvelles de Vienne annoncent qu'on a déjà envoyé la somme de 60,000 fl. au Sénat de Hambourg. Dans cette somme sont compris 40,000 fl. donnés par S. M. l'empereur aux victimes du sinistre.

Le 6 juin il a été publié à Hambourg, l'avis suivant :

« Un grand nombre de personnes venant de l'étranger pour chercher du travail à Hambourg, et les ouvriers nationaux ne manquant nulle part ici, quant à présent, et d'ailleurs les réglemens sur les métiers s'opposant à ce que grand nombre de ces étrangers soient employés dans les ateliers, il est décrété par ces présentes que ces ouvriers étrangers ne seront plus admis ici ; et que les capitaines de navires qui les amèneront ici, seront tenus de les ramener immédiatement avec eux.

» Donné en notre assemblée du conseil.

» Hambourg, le 6 juin 1842. »

Le journal *La France* déclare fausse la prétendue lettre de la reine Christine à don Carlos, laquelle a été publiée par le *Times* et que nous avons reproduite dans notre n° d'hier.

[illegible] Hirschberg (Bohême), [illegible]

Hier, à 10 heures du soir, le feu a pris dans une écurie, par l'imprévoyance d'un garçon d'écurie, et a détruit la majeure partie de notre petite ville. Malgré la promptitude des secours qui sont venus de toutes parts, 170 maisons étaient devenues la proie des flammes quand on est parvenu à se rendre maître du feu. La place du marché tout entière, le presbytère, l'Hôtel-de-Ville et l'hospice érigé en 1680 par le baron de Reisenstein, ne présentaient plus que des monceaux de décombres. On a eu la plus grande peine à sauver la jolie église de cette ville.

On lit dans le *Moniteur Belge* :

On annonce la prochaine publication d'une collection de documens qui excitera, à un haut degré, l'intérêt des amis de *l'Histoire Nationale*, et qui, nous paraît destinée aussi à fixer l'attention des savans en Allemagne et en Hollande. Cette collection sera composée de lettres inédites de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, fondateur de la république des Provinces-Unies, et de pièces également inédites sur l'assassinat de ce prince, ainsi que sur les récompenses accordées par Philippe II à la famille de Balthazar Gérard. M. Gachard, qui s'occupe de la mettre en lumière, travaille depuis quinze ans à la former. Les archives du Royaume, dont il a la direction lui en ont fourni les principaux élémens ; plusieurs autres dépôts du pays, les archives de Lille, les bibliothèques de Paris, le dépôt des affaires étrangères dans la même capitale, ont aussi été avec beaucoup de fruit mis par lui à contribution.

On sait que le dernier roi des Pays-Bas avait ordonné la publication des archives de sa maison. Huit volumes de ce recueil, confiés à un savant distingué, M. le conseiller d'état Groen Van Prinsterer, ont vu le jour ; ils embrassent la période qu'embrasse la vie de Guillaume-le-Taciturne, et ne la remplissent pas encore entièrement ; l'éditeur n'est parvenu qu'à l'année 1584. Quel que soit le soin que celui-ci ait apporté à cette publication, des lacunes importantes s'y font remarquer, et l'on ne saurait lui en faire de reproche, puisque les pièces manquent dans les archives qui ont été mises à sa disposition. Il parait que la collection que prépare M. Gachard comblera ces lacunes, ou du moins la plupart d'entr'elles.

Parmi les documens qu'elle contiendra, seront quantité de lettres écrites par Granvelle au Taciturne, dans le temps qu'ils vivaient en bonne intelligence ; les rapports adressés par le prince d'Orange à la reine Marie et à Philippe II, lorsqu'il commandait l'armée près de Philippeville, en 1555 et 1556 ; toute sa correspondance avec la duchesse de Parme durant sa mission à Anvers en 1566, et son voyage dans ses gouvernemens de Hollande au commencement de 1567 ; des lettres d'un haut intérêt, écrites ou reçues par lui après l'arrivée de don Juan d'Autriche aux Pays-Bas, etc., etc. Les pièces relatives à l'assassinat du prince, comprendront entr'autres, la correspondance du prince de Parme, Alexandre Farnèse, avec Philippe II, et le diplôme d'anoblissement de la famille de Balthazar Gérard : ce dernier document a été cité par tous les historiens, mais aucun d'eux ne l'a connu.

La publication de M. Gachard formera deux volumes in 8°.

M. le ministre de l'intérieur, à qui il en a soumis le projet, s'est empressé d'y donner son approbation.

— M. le docteur Labat, ex-chirurgien au service du vice-roi d'Egypte, a écrit de Suèz, en date du 21 avril dernier, une lettre qui sera lue, à ce que nous pensons, avec autant de fruit que d'intérêt :

« Suèz, dit M. Labat, acquiert tous les jours une plus grande importance. Sa position géographique entre la Méditerranée et la Mer-Rouge offre une route facile et rapide aux voyageurs qui se rendent dans l'Inde. Depuis que la ferme administration de Méhémet-Ali a procuré une sécurité complète aux Européens qui traversent l'Egypte, seul pays musulman où règne une pareille sécurité, l'Isthme de Suèz devient de plus en plus la grande voie par laquelle notre civilisation s'achemine en Asie et sur les côtes orientales de l'Afrique. La Mer-Rouge, précédemment si inhospitalière pour les Chrétiens, est maintenant ouverte au commerce et à l'industrie de tous les peuples. A Suèz, à Kosseir, à Gedda, à Massouah et à Moka, on trouve des agens consulaires français et anglais, rivalisant de zèle pour donner assistance aux voyageurs et au commerce des diverses nations de l'Europe. C'est un nouveau champ d'intérêts rivaux qui vient de s'ouvrir pour la France et l'Angleterre. Cette lutte toute pacifique est un hommage rendu à l'intelligence du XIXe siècle ; l'industrie et le commerce en font les premiers frais ; plus tard la civilisation de l'Orient en sera le digne complément. Le service des paquebots à vapeur anglais sur la Mer-Rouge se fait aussi régulièrement que sur nos mers d'Europe. Ces paquebots font la traversée de Bombay à Suèz, en touchant à Aden, dans vingt jours, et celle de Calcutta en un mois. Les bateaux à vapeur de l'une et l'autre correspondance débarquent à Kosseir les voyageurs qui veulent

FEUILLETON.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Le coup de rasoir.

§ 1er MIONNÉE.

Cavaillon est une jolie petite ville qui s'élève sur les bords de la Durance, à quelques lieues d'Avignon. En 1800, elle comptait parmi ses habitans de la *Porta di la Ressé* (porte de la Scie), c'est-à-dire dans le plus pauvre de ses quartiers, un jeune forgeron d'une physionomie douce, timide et même un peu gauche. Joselon Andiol, par sa maladresse à manier le marteau et à manœuvrer la lime, servait de but aux facéties de ses camarades, et subissait de la meilleure grâce du monde leurs brutaux quolibets, pourvu toutefois qu'ils ne touchassent pas au seul côté sensible de sa susceptibilité. Les tours les plus grossiers n'amenaient que le sourire sur ses lèvres, et il écoutait, durant tout une journée, sans perdre patience, les éternelles railleries de ces hommes. Mais s'ils venaient à parler du soin qu'il prenait de se faire raser chaque jour, alors on le voyait successivement pâlir et rougir. Une fois même, il sortit de ses habitudes pacifiques et riposta par un coup de poing qui abattit rudement un des moqueurs.

Chaque jour, en effet, à midi quand l'heure du dîner suspendait le travail, Andiol, au lieu d'aller s'asseoir à table chez la vieille tante qu'il nourrissait de son travail et qui lui servait de mère, se rendait d'abord au *plan de l'Eygré*, chez maître Chastellier, perruquier coiffeur, *Au goût du jour*, comme disait la vieille enseigne ornée de trois palettes classiques. Prendre à la lettre le texte de cette enseigne, eût été commettre une grave méprise. Maître Chastellier exerçait, je l'avoue, la profession de barbier et de perruquier ; mais il nourrissait une profonde haine contre les innovations des modes nouvelles. Le *goût du jour* le jetait dans une exaspération véritable. Une chevelure sans poudre lui paraissait une monstruosité ; pour tout l'or du monde, il n'eût point voulu descendre à la profanation d'abattre une queue et de commettre une titus. Maître Chastellier coiffait, vous le comprenez, toutes les têtes poudrées de la ville ; accommodait les perruques de la bourgeoisie restées fidèles aux saines idées, et rasait les mentons aristocratiques. Il faisait donc maigre accueil à la face noire de fumée et incrustée de limaille de fer, qui venait chaque jour, régulièrement, s'asseoir au milieu de la boutique et allonger le col au-dessus de la palette de faïence à fleurs rouges, dans laquelle le barbier faisait mousser son savon. Andiol, cependant, s'évertuait de son mieux à complaire au vieillard. Sans tenir compte du dîner qui l'attendait, il écoutait patiemment les bavardages du digne frater, les provoquait même par ses questions, et prolongeait visiblement la séance plus longtemps qu'il le pouvait. Il avait même, par laisser pousser en queue ses cheveux, et il s'avisa une fois de permettre à Chastellier de les graisser de pommade et de les blanchir d'un voile de poudre. Un éclat de rire l'empêcha pour toujours de donner, une seconde fois, pareille preuve de condescendance pour les idées de maître Chastellier.

Hélas ! il faut bien en faire l'aveu, cet éclat de rire était sorti des lèvres de Mionnée Chastellier. Oui, c'était la propre fille de l'artiste, qui avait cruellement raillé en face la victime complaisante des idées de son père.

Mionnée était la plus jolie et la plus coquette des jeunes filles de Cavaillon. Idolâtrée de Chastellier resté veuf depuis dix-sept ans, il fallait la voir étaler, fière et pimpante, son petit minois agaçant et brun, dans le comptoir paternel. Sans sortir de la modestie que lui imposait sa condition, Mionnée savait donner à sa toilette une élégance, un goût et une recherche qui lui valaient les regards de tous les passans jeunes ou vieux et leur faisaient dire : « La charmante fille ! » Ses yeux, en apparence, occupés par un travail [illegible], ne perdaient point un de ces regards, elle les recueillait [illegible] fréquemment, dans un miroir placé en face d'elle, combien [illegible] lui accordaient tant d'attention faisaient preuve de goût et de justice.

Ce qu'on vient de dire donne suffisamment à comprendre, nous le pensons, que Mionnée entrait pour beaucoup dans le choix qu'Andiol avait fait de maître Chastellier, comme barbier, et pouvait expliquer l'assiduité avec laquelle il venait soumettre, chaque jour, son menton au rasoir du vieux praticien. Cependant, la jeune fille seule avait pénétré le secret du forgeron. Ses camarades et Chastellier lui-même n'en soupçonnaient rien, tant Joselon multipliait les précautions et savait s'entourer de mystère. Il ne parlait pas de son amour à celle qu'il chérissait éperdument, car, je vous l'ai dit, seul soutien d'une tante, il ne pouvait penser à se marier. A peine le salaire de son travail lui donnait-il les moyens d'entourer la vieille femme des soins que réclamaient son grand âge et son état valétudinaire.

Une fois, Andiol laissa passer deux jours sans paraître à la boutique de maître Chastellier. Quand il revint, Mionnée lut, à la fois, dans ses traits, de la tristesse et de [illegible]. [illegible] tante du forgeron était morte. Andiol était devenu libre de se marier ; et, malgré lui, cette pensée brillait dans ses yeux, à travers son chagrin, comme un rayon de soleil à travers un nuage d'avril. Il soupira en saluant la jeune fille ; il prolongea sa conversation avec le barbier, et parla longuement, mais non sans essuyer plus d'une larme, de la perte cruelle qu'il venait de faire ; il s'étendit en outre sur l'isolement dans lequel il allait vivre désormais. — Il me faudrait trouver une bonne femme, ajouta-t-il, par un effort désespéré, et dont l'émotion [illegible]. Hélas ! un petit ricanement de Mionnée répondit à ces paroles significatives, et un second ricanement servit d'écho au premier. C'était le garçon coiffeur de maître Chastellier, Jean Veran, qui correspondait ainsi avec la pensée de la jeune fille, et qui se chargea, en outre, de la traduire à haute voix : — une femme, pour un forgeron toujours noir de fumée, cela n'est pas facile à trouver ; n'est-ce pas mademoiselle Mionnée ? demanda-t-il en souriant avec dédain. Elle ne répondit que par un mouvement de tête affirmatif.

Joselon Andiol sortit de la boutique du barbier, dans un trouble extrême, le cœur douloureusement serré. Pour la première fois de sa vie, il entra dans un cabaret et y but plus de vin qu'il n'en eût fallu, en toute autre circonstance, pour noyer sa raison. Il eut beau faire, sa raison et ses chagrins lui restèrent. Le soir, il sortit du cabaret, pâle, malade, sans avoir pu oublier, une seule minute, les deux ricanemens de la boutique du barbier, les paroles du garçon et le hochement de tête de Mionnée. Andiol avait fait connaissance avec la plus cruelle des douleurs, avec la jalousie.

Il retourna à la forge ; chacun put y remarquer sa distraction et sa tristesse. Il ne frappait le fer que mollement ; deux ou trois fois [illegible] faute de présence d'esprit, quelqu'un de ses camarades [illegible] il jeta loin de lui le marteau, déclara à son maître qu'il [illegible], et ajouta qu'il était résolu à prendre un autre métier [illegible] celui de forgeron ne saurait jamais lui réussir.

Le lendemain, Joselon Andiol se présenta chez maître Chastellier. Après s'être fait raser, comme d'habitude, il demanda au vieillard si l'état de barbier était difficile à apprendre et à quelles conditions il admettrait un apprenti à ses leçons.

— C'est un élève que vous voulez dire, jeune homme, interrompit maître Chastellier. Pour me charger d'enseigner ma profession à quelqu'un, il faudrait que je fusse sûr des dispositions et du zèle du néophyte.

— Et si c'était de moi qu'il s'agit ? hasarda timidement Andiol, en jetant un regard à Mionnée, qu'il vit rougir et s'émouvoir à une pareille [illegible].

— Vous renonceriez à un état dont vous avez terminé l'apprentissage

voir la Haute Egypte, en descendant le Nil de Kéné au Caire. Deux jours de marche à dromadaire suffisent pour aller de Kosseir au Fleuve. Les passagers qui continuent leur route directe jusqu'à Suèz, trouvent dans cette ville les diligences anglaises et françaises qui traversent le désert jusqu'au Caire en moins de vingt-quatre heures.

»Dans ce dernier lieu, à Alexandrie, les Anglais ont établi un petit service de petits bateaux à vapeur au moyen desquels on descend le Nil dans un seul jour. Une fois arrivés [illegible] de la Méditerranée, les voyageurs ont à leur disposition la [illegible]ble correspondance des paquebots français et anglais pour se rendre promptement en Europe. Une circonstance digne de remarque, c'est que, grâce à l'abolition de la quarantaine à Southampton, on arrive plus tôt à Londres et même à Paris, en passant par l'Angleterre, qu'en abordant directement à Marseille. En effet, les bateaux à vapeur anglais, qui se rendent directement d'Alexandrie à Southampton, font ce trajet dans quinze ou dix-huit jours. A leur arrivée dans ce port, les passagers n'étant soumis qu'à une quarantaine d'observation de vingt-quatre heures, il est évident qu'on est plus tôt arrivé à Londres et à Paris en prenant cette voie qu'en débarquant à Marseille où l'on est soumis à une quarantaine de vingt-cinq jours, quarantaine dont l'exagération fondée sur de vieux préjugés, fait le plus grand tord aux Marseillais, et qui devrait se réduire à cinq jours quand il n'y a eu ni morts ni malades à bord pendant la traversée. Mais la raison triomphera difficilement d'une routine devenue article de foi chez les habitans de Marseille. Au contraire, l'excellent système de correspondance des Anglais permet aux dépêches d'arriver du fond de l'Inde à Paris et à Londres dans moins d'un mois et demi. Il fallait quatre fois plus de temps lors qu'on était obligé de faire le grand circuit par le Cap de Bonne-Espérance. Si le projet d'une pareille correspondance entre l'Ile Bourbon et Suèz peut se réaliser nous n'aurons plus rien à envier à l'Angleterre sur la Mer-Rouge.

»Le port de Suèz étant le point intermédiaire le plus important de cette ligne de communication avec l'Océan-Indien, il est à souhaiter, dans l'intérêt général et pour le progrès humanitaire, que cette ville reste toujours au pouvoir d'un gouvernement neutre comme celui de Méhémet-Ali. C'est le seul moyen de la laisser librement accessible à tous les peuples de l'Orient et de l'Occident. Sous ce point de vue, Suèz offre une physionomie fort curieuse à étudier en ce moment. En face de la maison du consul anglais se trouve celle de notre estimable agent consulaire, M. Nicolas Costa, où tous les Français reçoivent l'accueil le plus hospitalier. La première est le rendez-vous ordinaire des négocians et des chargés d'administrations financières ou industrielles que l'Angleterre envoie dans l'Inde, tandis qu'on voit plus particulièrement affluer dans la seconde les hommes de science, les voyageurs, les naturalistes français, les missionnaires catholiques qui vont explorer les bords de la Mer Rouge, les côtes de l'Arabie et de l'Abyssinie ou les régions lointaines de l'Asie orientale et de l'Indo-Chine. C'est ainsi que se dénotent les tendances particulières des deux nations. Toutefois, l'accord le plus parfait règne entr'elles dans les parages de Suèz. Il n'y a de part et d'autre qu'échange habituel de civilités de tous genres. Espérons qu'aucun incident politique ne viendra détruire cette heureuse harmonie, si profitable à la cause générale de la civilisation. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle de Paris vient de recevoir plusieurs animaux dont la possession est précieuse à plus d'un titre. Les uns, en effet, servent à combler des vides que laisse trop souvent la mort dans cette nombreuse population; les autres, plus rares, sont un aliment nouveau pour la curiosité du public et pour les études des naturalistes. C'est ainsi que la hyène et l'ours du Canada, compris dans ce nouvel envoi, bien que fort dignes d'exciter l'intérêt, n'offrent cependant pas l'attrait de la nouveauté.

»Mais l'âne blanc, depuis long-temps annoncé et enfin arrivé, est le premier représentant de la variété albine parmi les mammifères à sabots. Son pelage est uniformément blanc, jaunâtre dans quelques points, le même défaut de coloration se retrouve à la queue, à la crinière et aux cils, qui sont souvent abaissés pour préserver les yeux de l'éclat du grand jour. Ceux-ci sont bleus, et l'iris n'est point décolorée, comme cela s'observe chez les animaux affectés d'albinisme complet; mais elle est d'une teinte peu foncée. La peau, dans tous les points où elle est nue, sur le mufle, par exemple, et aux paupières, est, ainsi qu'on le dit dans le langage habituel, de couleur de chair; les sabots sont blanchâtres, de même que les excroissances cornées des membres, désignées sous la dénomination de *châtaignes*. Cet âne, qui est né dans une des îles de l'Archipel indien, est de petite taille; mais il est bien membré et semble vigoureux; il est d'un caractère fort doux et pourrait être utilement employé comme bête de somme.

»La lionne offerte au Muséum par un officier supérieur de notre armée d'Afrique, est fort douce, elle vit en compagnie d'un jeune chien de [illegible], et par son attachement à cet animal, elle rappelle les [illegible] tant de fois citées de ces étranges amitiés contractées en captivité et d'autres animaux captifs comme lui.

»Un des plus beaux oiseaux de proie, le griffon, dont le nom indique le rang en quelque sorte intermédiaire qu'il occupe entre le vautour et l'aigle, fait partie de l'envoi que nous annonçons. La force de son bec et de ses énormes serres le rend un ennemi redoutable quand, au lieu de se repaître de débris de cadavres, il s'attaque à une proie vivante. Son œil est toujours menaçant; l'éclat qu'il jette autour de lui, la puissance dont il paraît doué, et cette sorte de fascination qu'il doit exercer sur les autres animaux, justifient cette célébrité dont le regard de l'aigle est depuis long-temps en possession.

»L'ours du Canada, remarquable par son pélage noir et lisse, a été placé dans une des loges des animaux carnassiers.

»Enfin, la bruyante singerie a reçu un nouvel hôte : c'est un magot d'assez grande taille et fort méchant qu'on habituera peu à peu à cette vie commune qui plaît tant à ses compagnons de captivité. A la grande satisfaction du public qui se presse en foule, sous un ardent soleil, autour de leur arène, ceux-ci ont, depuis peu, repris avec une nouvelle ardeur leurs plaisans exercices de gymnastique. »

Extérieur.

TURQUIE.

L'*Observateur autrichien* a publié des nouvelles de Constantinople, à la date du 25 mai.

Par suite des troubles qui ont éclaté à Aiwali, mais qui sont déjà compromis, la Porte a cru devoir y envoyer un commissaire. Son choix est tombé sur Tewfik-Bey, le même qui avait été envoyé à Smyrne pour présider aux instructions judiciaires relatives à l'affaire des personnes mises à la torture. Tewfik est parti, le 24 mai, pour le lieu de sa destination.

Le gouverneur des Dardanelles, Hadschi-Saïb-Pacha, a été destitué et relégué à Magnésie.

Méhémet-Pacha, Muschir de Boli, a été nommé gouverneur de Tripoli, en remplacement d'Aschkar-Ali-Pacha, destitué, et a été, de son côté, remplacé par Ali-Schefik-Pacha, gouverneur de Kaisarieh.

Asmi-Bey, ex-Weivode de Galata, a été nommé Defterdar de Tripoli.

Ibrahim-Agá, commandant des châteaux forts qui se trouvent à l'entrée de la Mer-Noire, et connu sous le nom de Kara Dschehennem, a été destitué, et remplacé par Arab-Ibrahim-Pacha.

ITALIE.

On mande de Rome, le 26 mai :

« D'après des rapports officiels donnés par des journaux italiens, la peine de mort prononcée contre 9 des impliqués dans les troubles d'Aquila, a été [illegible] exécution. Des personnes bien informées assurent que le roi avait d'abord eu l'intention de faire fusiller en masse toutes les personnes compromises dans la révolte (de l'an passé) de cette ville contre le gouvernement, et dont le nombre s'élève à environ 80. Mais, en considération de ce que la majeure partie d'entr'eux étaient des nobles ou des propriétaires considérés, on a fait choix de la guillotine. Il n'y a encore rien de décidé ici touchant les sujets romains qui ont trempé dans ce complot. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 12 juin, annonce que S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin a quitté Berlin, pour retourner à Schwérin.

— La même feuille porte que S. M. a accordé au ministre d'état privé de Schön, président supérieur de la province de Prusse, démission, sur sa demande, du service, et qu'elle a nommé à sa place, aux fonctions de président supérieur de ladite province, M. Bötticher, jusqu'ici conseiller supérieur intime actuel de justice.

— Le 10 juin, est arrivé à Berlin, venant de la Silésie, le comte de Wylich et Lottum, chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de la cour royale des Pays-Bas.

WURTEMBERG.

On mande de Stuttgard, le 7 juin :

« Dans la séance d'hier de la Chambre haute, a eu lieu la discussion du rapport de la commission des pétitions sur celles qui se rapportaient à la question religieuse. La majorité de la commission avait proposé que la Chambre, en considération des pétitions relatives à la motion de Mgr. l'évêque, priât très-humblement S. M. le roi, dans une Adresse respectueuse, de daigner faire prendre des dispositions pour régler d'une manière plus positive et fixer les affaires religieuses catholiques et la position de l'Eglise vis-à-vis du pouvoir de l'état. Malgré une contre-proposition de la minorité de la commission, la proposition de la majorité a été adoptée par 25 voix contre 14. »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Sun* :

« Les navires *Prince Regent* et *Prince Albert* appartenant à la Société dite *Hudson Bay Company*, sont partis le 3 juin, de Gravesend, pour leur intéressant voyage à la Baie de Hudson. Avant le départ, le gouverneur sir H. Pelly, et les directeurs ont donné un somptueux banquet aux officiers de ces bâtimens. A cette occasion, le président sir H. Pelly a annoncé l'agréable nouvelle de l'heureuse arrivée de sir G. Simpson, gouverneur du territoire de la Baie de Hudson, à l'embouchure de la Columbia, dans l'Océan Pacifique, après avoir passé par l'Amérique Centrale et les montagnes rocheuses (*Rocky Mountains*). Sir George a quitté l'Angleterre, pour faire sa tournée ardue, au mois de mars 1841. Il avait l'intention de s'embarquer immédiatement pour les îles Sandwich, d'aller de là à l'établissement de la Société, près du pôle Nord, et de retourner en Angleterre par la Sibérie et la Russie, en visitant St.-Pétersbourg. Cet homme entreprenant est attendu à Londres, pour le mois d'octobre prochain. »

Les journaux de Londres publient une lettre de Ningpo, à la date du 6 février. Voici ce qu'elle mande :

» Le vaisseau de transport, le *Jupiter*, est arrivé ici le 3 de ce mois, avec 560 hommes de troupes; ce renfort était des plus nécessaires. Nous sommes tous en ce moment sur le qui vive, car il a été donné avis que les Chinois ont réuni des forces de toutes les parties de l'empire, qu'ils ont 80,000 hommes et qu'ils avancent pour faire une dernière grande tentative, dans le but de nous écraser. On dit qu'ils sont à 30 milles, et qu'ils avancent dans plusieurs directions, afin d'attaquer Ningpo et Chinhal à la fois. Même en réduisant le chiffre de cette armée, à la moitié, les chances ne seraient certainement pas en notre faveur, car nous ne pouvons réunir plus de 2000 hommes, à Ningpo; mais les Chinois n'ont encore jamais goûté de notre mitraille (*grape and canister*), et nous sommes tous pleins d'ardeur. Le général ne demanderait pas mieux. Hier un mandarin à boutons blancs est arrivé à Ningpo, et a annoncé au général qu'un personnage de haut rang allait venir pour négocier avec nous. Cependant il ne s'agit pas de cela, excepté de dire que nous n'attaquions pas Hong-Chow Foo, et il est bien possible que ce n'est que pour nous tromper sur les véritables intentions des Chinois. »

— Des lettres d'une date postérieure annoncent qu'un corps nombreux de troupes chinoises s'était assemblé près de Yu-Yao, et que le général sir Hugh Gough allait prendre des mesures pour le disperser. Le mouvement sur Hong-Chow-Foo, qui, comme on se rappelle, était projeté par le général, à l'arrivée des renforts apportés par le *Jupiter*, est conséquemment ajourné, jusqu'à ce que, disent les journaux de Londres, la canaille à Yu-Yao ait été mise en déroute. Il paraît que sir Henry Pottinger a laissé à l'amiral et commandant-en-chef des pleins-pouvoirs pour agir comme bon lui semblera.

Les nouvelles de Hong-Kong offrent peu d'intérêt. Le plénipotentiaire y était toujours; on ignorait quand il avait l'intention de partir.

Les fortifications sur les bords de la rivière Canton, continuaient toujours. Sir Henry Pottinger n'avait pas l'intention de commencer des opérations contre les Chinois, à moins qu'on n'essayât d'ériger des batteries au-dessous du mouillage ordinaire.

---

et dans lequel vous pouvez gagner honorablement votre vie? C'est un acte de folie insigne, objecta Chastellier. Certes, la noble profession de barbier est bien faite pour exciter l'ambition d'un jeune homme; mais comment voulez-vous que ces gros doigts calleux, habitués à lever le marteau et à frapper sur l'enclume, puissent jamais parvenir à manier délicatement le rasoir, à lisser des cheveux et à secouer avec légèreté une houppe? En disant cela, il prenait les mains noueuses de Joselon et les élevait en l'air avec mépris.

— N'importe, essayez, maître Chastellier; vous serez content de moi, insista Audiol, les yeux attachés sur Mionnée, qui tenait les siens baissés, mais dont le corsage trahissait une profonde émotion.

— Vouloir blanchir un nègre est folie, répliqua doucement le barbier. Allez battre votre fer, mon garçon, et ne me fatiguez pas plus long-temps de vos sornettes. Voici une pratique qui m'arrive.

Audiol soupira, salua Mionnée, et six mois se passèrent sans que personne, dans Cavaillon, pût savoir ce qu'était devenu le jeune forgeron.

Ce [illegible], un jour que maître Chastellier travaillait activement dans sa boutique à confectionner une perruque destinée au personnage le plus important de la ville, il se trouva si mal secondé par son garçon Jean Véran, qu'il le traita rudement en paroles. Celui-ci riposta insolemment, une querelle s'engagea, et Chastellier exaspéré enjoignit à Jean Véran de sortir sur-le-champ de sa boutique. — Dieu me préserve d'y rester un moment de plus, s'écria celui-ci. Je pars, mais vous regretterez amèrement, père Chastellier, votre injustice et vos insultes! vous entendrez bientôt parler de moi. Demain, j'ouvrirai une boutique en face de la vôtre. La jeunesse est une rude concurrence pour la vieillesse!...

— Va-t-en au diable! je me moque de toi et de tes menaces, répliqua le perruquier, qui allait et venait avec agitation dans sa boutique, tandis que Mionnée faisait d'inutiles efforts pour retenir ses larmes.

— Vous n'avez plus de garçon : voici un nouvel élève pour le remplacer, dit quelqu'un qui entra hardiment tout-à-coup. Chastellier leva la tête et reconnut Joselon Audiol.

— Vos plaisanteries ne viennent pas à propos; je ne me sens pas en humeur de rire. Allez battre votre fer et passez votre chemin.

— Je ne plaisante point, répliqua gravement le forgeron, qui s'assit devant une tête à perruque et se mit à lisser des cheveux avec l'adresse et le savoir faire de l'artiste coiffeur le plus consommé.

— Très-bien! très-bien! je t'admets dans ma boutique, dit Chastellier en frappant sur l'épaule du jeune homme, tandis que ce dernier tâchait de voir dans les yeux de Mionnée s'il n'y avait point également un peu de satisfaction. Mionnée regardait dans la rue Jean Véran qui s'éloignait, sans même adresser un geste d'adieu à la fille de son vieux maître. Audiol, qui était arrivé si joyeux et si confiant, tomba dans une [illegible] quand maître Chastellier lui adressa de nouveau la parole.

— [illegible] un habile garçon perruquier?

— J'ai beaucoup travaillé; je suis allé à Avignon où un célèbre coiffeur m'a donné des leçons, que j'ai payées de toutes les économies qui me restaient. [illegible] je suis parvenu à réussir un peu. Je désirais si vivement quitter pour toujours ce [illegible] état de forgeron!

— Pourquoi donc l'avais-tu [illegible]? on y gagne beaucoup.

— Parce qu'il [illegible].

Maître Chastellier regarda Joselon Audiol [illegible] avec finesse. Puis il parla de nouveau sur l'épaule de son garçon.

— Je te comprends, Joselon, dit-il. Travaille; montre-toi digne de mes leçons et de mon affection; [illegible] de tes efforts et de ta persévérance.

Si Mionnée [illegible] à ces paroles, le paradis se fût ouvert pour Audiol; mais elle ne les entendit même pas, tant le départ de Jean Véran l'avait [illegible] dans l'abattement et dans la consternation.

En ce moment le fils d'un riche bourgeois de Cavaillon, entra dans la boutique du barbier. — Vite, maître Chastellier, dit-il, rasez-moi; je suis en retard, je n'ai que le temps nécessaire à vous donner. Il s'agit de faire les honneurs de notre ville à [illegible] jolie [illegible] parisienne qui doit arriver tout-à-l'heure.

— Et dont votre famille voudrait bien faire votre femme, interrompit le barbier, on [illegible]. En disant cela d'un air malin, il prit son cuir à repasser, et frotta dessus la lame brillante, puis il savonna le visage de son [illegible], et saisit de nouveau le rasoir pour commencer à enlever la barbe. Par malheur, la colère dans laquelle l'avait jeté Jean Véran, et l'émotion de la scène qui venait de se passer, avaient altéré la sûreté habituelle de sa main. Elle tremblait légèrement, et un petit cri du jeune homme, suivi d'une énergique exclamation de colère, apprit au barbier qu'il venait de commettre une coupure. Il regarda d'un air stupéfait le gouttelette de sang qui coulait comme un fil rouge de la peau, et jeta, loin de lui, le rasoir qu'il pourpre avec une indignation mêlée de honte.

— Le diable torde le cou à Jean Véran! dit-il, c'est la première fois de ma vie qu'il m'arrive de couper une pratique! Venez ici, Joselon, voici une occasion de faire vos preuves: achevez de raser la barbe que je viens de commencer. A cet ordre, Joselon sentit son cœur battre violemment; mais c'était la pensée d'exercer devant Mionnée la profession qu'il avait embrassée pour elle, et non pas une indigne crainte qui lui causait cette émotion. Néanmoins, il prit avec une noble confiance le rasoir que Chastellier lui présentait, jeta un regard à la jeune fille, toujours absorbée dans sa douleur, et se mit à l'œuvre avec une prestesse à laquelle, malgré sa mauvaise humeur, le vieux Chastellier se vit forcé de rendre justice.

Tout allait triomphalement, et il ne restait plus à Joselon qu'à parachever la lèvre supérieure de l'*incroyable*, comme on disait alors. Déjà il tenait le nez de l'amoureux et il appliquait le rasoir sur la peau, quand Mionnée qui, vous le savez, cherchait à réprimer sa douleur, laissa tout-à-coup échapper un brusque sanglot. A ce bruit inattendu et cruel, Joselon tressaillit, la main lui manqua, et une monstrueuse coupure ensanglanta la lèvre du jeune homme. Il bondit sur sa chaise, s'élança sur le miroir de la boutique et se regarda avec une rage et un désespoir impossibles à exprimer. Une large balafre s'étendait d'une extrémité à l'autre de la lèvre; il était défiguré pour huit jours au moins!

Chastellier regardait avec désespoir les témoignages de la maladresse de son garçon, et recevait avec une honte muette la colère et les reproches violens du malheureux fiancé qui allait paraître avec de ridicules moustaches de taffetas d'Angleterre, devant la jeune femme à laquelle il voulait plaire. Le vieillard s'humilia devant l'énergie d'une indignation trop juste, et ne répliqua pas un mot, quoiqu'il comprît trop bien le coup qu'une pareille maladresse allait porter à sa vieille réputation.

Quand le jeune homme se fut éloigné, la bouche saignante et cachée dans son mouchoir, Chastellier pâle et crispé par la colère, se jeta sur Joselon anéanti. — Misérable, tu m'as déshonoré, dit le barbier avec toute la chaleur d'expressions d'un méridional. Un jeune bourgeois de la ville ne passera plus désormais devant ma porte sans rire de pitié et sans crier qu'on ne sait même plus faire une barbe dans cette boutique, honorée pendant cinquante ans de la confiance publique. Va-t'en et ne reparais plus à l'avenir devant mes yeux. Dès aujourd'hui je céderai ma boutique, mes palettes et ma clientelle à Jean Véran, Mionnée deviendra sa femme, s'il consent à prendre pour beau-père celui que tu as couvert de honte dans ses derniers jours.

(La suite à un prochain numéro.)

ESPAGNE.

On lit dans *La Presse* :

Notre correspondant nous adresse par l'estafette de Madrid la lettre suivante, qui contient des détails extrêmement curieux sur la récente crise du ministère espagnol :

« Madrid, 4 juin.

» Si vous avez suivi les débats de la présente session, vous avez été bien surpris de l'échec inattendu que le ministère a subi dans la séance du 28. Vous vous serez demandé comment ce cabinet, qui avait gagné tant de batailles parlementaires, a perdu tout-à-coup sa majorité servile sans qu'aucun incident nouveau soit survenu entre sa dernière victoire et sa défaite. Il est en effet assez difficile que vous vous rendiez compte de cette [illegible] par le cabinet ici, sachez-le bien, n'a été que le prétexte ; c'est plus haut, en cette occasion, que les coups de l'opposition ont été dirigés.

» L'opposition était inquiète de ne voir aux affaires aucun des hommes qui ont fait ou aidé la révolution de septembre, de n'y voir que des *ayacuchos*, instrumens intimes d'une pensée suspecte contre laquelle elle avait, dès le premier jour, cherché à se mettre en garde en votant une régence multiple. Elle voyait avec effroi se former autour du régent une *Camarilla* qui déjà ne cachait plus son mépris pour les institutions. Elle éprouvait le besoin de [illegible] les principales positions du pouvoir assez à temps pour y rendre impossibles soit la restauration des principes monarchiques à la majorité de la jeune reine (dans deux ans), soit une usurpation non moins redoutable pour les hommes et les choses de la révolution.

» L'opposition, découragée par l'insuccès de ses continuelles tentatives parlementaires, avait perdu l'espoir de l'emporter de haute lutte ; elle s'était jetée dans l'intrigue ; d'un côté elle avait rallumé le feu des sociétés secrètes pour y chauffer ce qu'on appelle ici un nouveau *prononcement* ; et, cette fois, c'était, pour les uns, de la proclamation d'une république fédérative qu'il s'agissait, et, pour les autres, du rétablissement de la constitution de Cadix, ce qui revient à-peu-près au même. D'un autre côté, elle soufflait la discorde dans le camp ministériel et se tenait à l'affût de la moindre occasion d'y faire une brèche par où pussent sortir quelques transfuges. Il suffisait de quelques-uns pour changer l'opposition en majorité.

» Cette occasion s'offrit aussitôt que l'on sut que M. Surra y Rull, ministre des finances, ne voulait présenter le projet de loi sur les cotons qu'à la condition d'y insérer une clause qui en restreignît les effets pendant quelques années, afin que l'industrie catalane eût le temps de donner un nouveau cours à ses capitaux, ou de se préparer à soutenir tant bien que mal la concurrence anglaise. L'opposition apprit que cette clause était combattue par les autres ministres et par le régent lui-même, et qu'il en était résulté de profondes dissensions entre M. Surra et ses collègues. Elle comprit tout le parti qu'elle pouvait tirer de cet état de choses, et se hâta de diriger tous ses coups sur M. Surra, non sans donner à entendre aux ministériels que, si le cabinet sacrifiait le ministre des finances, l'opposition le laisserait arriver en paix au terme de la session.

» La majorité donna dans le piége. Elle pressa elle-même le cabinet de donner à l'opposition la satisfaction demandée, et la démission de M. Surra fut obtenue. Ceux des députés catalans qui jusque-là étaient demeurés fidèles au ministère (il n'y en avait guère que cinq ou six) passèrent aussitôt dans le camp ennemi, non certes par estime pour M. Surra, dont ils méprisent le caractère, mais par crainte des ressentimens de leurs provinces qui ne leur eussent point pardonné de n'avoir pas tenu compte des causes de la mésintelligence survenue entre Surra et ses collègues. — —

L'Opposition en était arrivée à ses fins ; elle ne pouvait plus douter du triomphe ; elle avait formulé un vote de censure à l'avance, couvert des signatures de 85 députés, supérieurs en nombre à ce qui restait de la Chambre à la disposition du ministère. Le cabinet, à l'apparition soudaine de ce vote, fort secrètement délibéré et signé, chercha à obtenir un ajournement, ne fût-il que de vingt-quatre heures. On ne saurait se faire une idée des efforts tentés par les ministres et leurs amis pour l'obtenir. C'était pitié que de les voir suant sang et eau sur leur banc de douleur ; c'était pitié que de les entendre dire : l'un, que les plus graves affaires l'appelaient à son cabinet sous peine de compromettre le sort de l'état ; l'autre, qu'il fallait au moins par compassion laisser aux gens le temps d'aller dîner. — Nous aussi nous avons faim, leur criait-on des bancs de l'Opposition, et nous restons à notre poste ; allez-vous en si vous voulez, nous saurons bien délibérer et voter sans vous. — Jamais on ne vit pareil *brouhaha*, pareil scandale ; la séance ne finit qu'à une heure et demie du matin, et finit par le vote qui devait entraîner et entraîna en effet la démission du cabinet.

» C'est ici que commence une comédie dont le dénouement pourrait bien devenir tragique, à en juger par l'exaspération des esprits de la nouvelle majorité. Tout le monde s'attendait à ce que le régent appelât à former la nouvelle administration, M. Cortina, chef avoué de la coalition. Le régent n'en a rien voulu faire ; mais ce qui a irrité le plus, c'est qu'ici comme toujours il a eu recours à ce système de biais continu qui lui a si bien profité jusqu'à présent. Il ne voulait pas d'un cabinet puisé dans les rangs de la coalition ; mais lui qui a si bien su, dans sa prodigieuse fortune, se faire proposer ce qu'il désirait le plus sans le demander, sait aussi se faire refuser les choses qu'il demande sans les vouloir obtenir. Se donnant des airs d'orthodoxie parlementaire, il fit appeler M. Olozaga, et lui dit que c'était à lui qu'il s'adressait parce qu'il le supposait chef de l'opposition triomphante. Il savait parfaitement, — personne ne l'ignorait, — que M. Olozaga ne voulait ni ne pouvait accepter le pouvoir. M. Olozaga n'en avait fait mystère ni à ses ennemis, ni à ses amis. C'est chez lui une résolution inébranlable. Bien des gens supposent qu'elle tient à des calculs mesquins, les ministres étant soumis à la loi du *maximum* et ne jouissant en ce moment que d'un traitement de 10,000 fr. rarement payé, tandis que le ministre d'Espagne à Paris conserve et *touche* son traitement de 125,000 fr. D'autres, plus généreux ou plus justes envers M. Olozaga, n'attribuent son abnégation, en matière de portefeuille, qu'à la conscience qu'il a de sa profonde impopularité dans le parti qui le souffre et s'en sert sans l'estimer. Toujours est-il que chacun sait son éloignement volontaire ou forcé de toute combinaison ministérielle.

» Sur le refus prévu de M. Olozaga, le régent, toujours *scrupuleux* observateur des principes, s'est adressé au président du Sénat et à celui de la Chambre des Députés, et s'est fait conseiller par eux ce qu'il avait arrêté de concert avec sa camarilla, et surtout avec le général Séoane, qui en est le chef. *Cédant* à ces conseils *indépendans*, il ne veut choisir ses nouveaux conseillers ni dans les rangs de l'opposition triomphante, ni parmi les hommes marquans de la majorité renversée. Il a fait appeler de l'armée du nord le maréchal Rodil, et se fera proposer par lui les candidats qui lui conviennent le mieux, espérant que des choix indiqués par le général-en-chef imposeront silence, au moins pour un temps, à tout le monde. Ses propres souvenirs l'encouragent à penser qu'il réussira.

» Plusieurs versions circulent sur le choix de ces candidats. La version la plus accréditée est celle-ci : à la guerre, avec la présidence du conseil, le général Rodil ; à l'intérieur, le général Valentin Ferraz ; à la marine, le général Capaz ; aux affaires étrangères, le général comte d'Almodovar ; à la justice, M. Llorente, ancien assesseur judiciaire d'Espartero, au quartier-général de l'armée ; aux finances, M. Larrua, ancien intendant-général de l'armée pendant le commandement d'Espartero. Le nouveau cabinet aurait, comme on voit, un général de plus que le cabinet antérieur.

» Mais cette combinaison ne satisfait pas plus que les autres dont il est question, la nouvelle majorité qui s'est réunie hier soir pour aviser aux besoins de la situation. Il paraît qu'on s'est arrêté à l'idée de provoquer une réunion en séance publique pour après-demain lundi, afin d'y proposer un message au régent et un manifeste à la nation, si d'ici là le régent n'a pas donné à la crise l'une des deux solutions que la majorité nouvelle considère comme les seules constitutionnelles, savoir, la formation d'un ministère Cortina ou la dissolution du Congrès.

» Des deux côtés on a recours à l'intrigue pour suppléer à l'insuffisance des moyens constitutionnels. L'opposition a envoyé il y a [illegible] ses émissaires à Burgos, à Séville, à Malaga, à Barcelonne, à Badajoz pour y préparer l'insurrection comme *ultima ratio*. La *Camarilla* du régent provoque dans les rangs de la garde nationale et de l'armée des Adresses qu'elle n'a pu obtenir encore ; elle fait répandre le bruit que la majorité nouvelle se propose de réduire l'armée à 30,000 hommes. Mais ce dernier moyen a tourné contre ceux qui l'ont employé, car si d'un côté les officiers s'en sont émus, de l'autre les soldats s'en sont réjouis. Le soldat espagnol ne veut plus se battre pour *personne*. Il n'aspire qu'à obtenir son congé, et celui-là sera le meilleur gouvernement qui le renverra plus tôt dans ses foyers.

» De toutes façons et à tous les points de vue, la situation est plus grave qu'elle ne l'a jamais été à aucune des phases de la triste révolution espagnole, et s'il y a collision, si, comme tout porte à le craindre, l'insurrection municipale éclate sur quelques points, tenez pour certain qu'elle se propagera avec la rapidité de l'éclair, et que le régent n'en triomphera que fort difficilement.... s'il en triomphe. Déjà la presse révolutionnaire a cessé de respecter son inviolabilité constitutionnelle ; déjà elle ose le menacer ouvertement, et le *Peninsular*, organe du parti le plus avancé, après l'avoir invité avant-hier à prendre leçon du passé ce qui crée les dangers de la prérogative du trône, lui dit ce matin sans détour qu'il y a pour lui une responsabilité qui, pour n'être pas écrite dans la constitution, n'en est pas moins terrible, car c'est le peuple en colère qui se charge de l'infliger. En un mot, tout annonce que la crise ministérielle cache une crise plus profonde ; tout le monde en attend avec anxiété la solution ; bien peu de gens osent l'espérer prompte et heureuse. »

FRANCE.

[illegible], que la veille, [illegible] est parti des Tuileries, à 5 heures du soir, pour se rendre à Toulon.

Par le *Caméléon*, arrivé à Toulon le 7, on a reçu des nouvelles d'Alger du 5. Voici ce qu'on lit dans le *Toulonnais* du 9, sous la rubrique d'Alger, le 5 :

« Notre armée nous a quittés pour aller à la rencontre de M. le général Bugeaud, et, celui-ci s'étant enfoncé dans le pays, il en résulte que nous ne savons rien que par ouï dire.

» Nous sommes persuadés que M. Bugeaud viendra à Alger après son séjour à Blidah ; nous l'attendons avec impatience, car il verra par lui-même l'état de nos affaires. Peut-être comprendra-t-il notre méfiance sur ses succès, car il est obligé lui-même de se faire accompagner par un régiment, de Blidah à Douéra, et jusqu'à Dely-Ibrahim à une lieue et demie d'Alger.

» On dit toujours Abd-el-Kader dans l'Est ; cependant il ne tente rien et Ben-Salem n'apparaît pas. Nous attribuons cette tranquillité aux besoins des Bédouins de rentrer promptement leur récolte et nous en sommes assurés par le dire des Arabes qui viennent de temps à autre se faire prendre pour servir d'espions plus tard. »

L'autre journal de Toulon, la *Sentinelle de la Marine*, dit dans son numéro du 8, que les nouvelles de l'Est ne sont pas favorables :

« Nous pensons, du reste, ajoute ce journal, que le général Négrier, informé des derniers événemens, se dirige vers le littoral avec la division active sous ses ordres.

» Les événemens dont l'Est est le théâtre sont, assure-t-on, la conséquence d'un plan adopté par Abd-el-Kader, qui serait [illegible] (province d'Alger), organiser les contingens fournis par les tribus de ces contrées. Il paraît certain que le lieutenant général gouverneur a été informé de la présence de l'Emir au centre de nos possessions. »

On lit dans un *Post-Scriptum* du *Toulonnais*, du 9 :

« Notre correspondant d'Alger nous transmet une nouvelle de la plus haute gravité et que nous ne donnons qu'avec la plus grande réserve, car nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

» Voici l'extrait de la lettre de notre correspondant :

« Le bruit court que la province de Constantine est insurgée ; je vais aux informations ; la nouvelle peut être vraie ; je vous donnerai des renseignemens exacts, si le départ du courrier me le permet. »

Le *Journal des Débats* s'adresse ainsi à M. Odilon-Barrot et à la gauche, au sujet du grave manifeste qui vient d'être accueilli par les éclats de rire du public :

« Y a-t-il en France un homme, un seul homme par arrondissement, qui ne se prenne à rire en lisant votre programme ? Vous accusez le gouvernement des plus épouvantables crimes, d'avoir vendu l'honneur du pays, d'avoir sacrifié ses intérêts, d'avoir soumis la paix aux plus désastreuses conditions ; et vous proposez aux électeurs.... quoi ? ceci est curieux ; l'adjonction des capacités, une réforme du jury, une réforme municipale et départementale que vous seriez fort embarrassé de définir s'il fallait vous expliquer clairement. Ah ! ma foi, vous êtes bien toujours la gauche, la vieille gauche, c'est la plus grande injure qu'on puisse vous adresser.

» Et puis, vous déclamez contre la corruption, vous qui avez voté les fonds secrets ? Vous demandez la réforme électorale, et c'est vous qui l'avez enterrée ! « Nous n'avons plus à vous annoncer les détails de notre programme, dites-vous, il n'est plus à l'état de formule. »

» Vous supposez que les électeurs ont complètement perdu la mémoire. Sans doute dans cette session vous avez eu quelques velléités de réforme ; vous avez assez habilement exploité les théories des incompatibilités, des capacités et des municipalités. Mais en 1840 vous n'étiez pas si intraitables. Vous répondez que le ministère du 1er mars était fait à votre image et qu'il vous a semblé convenable de favoriser ses débuts. C'est pourquoi vous avez sacrifié à M. Thiers vos théories sur la corruption en votant les fonds secrets, et vos théories sur la réforme électorale, que vous avez bien et dûment enterrée ! En d'autres termes, vous avez déchiré votre programme, parce que les ministres étaient de vos amis. La belle raison ! mais au moins fallait-il avoir la loyauté de donner cette raison-là aux électeurs.

» Nous avons encore une question à adresser à cette grande opinion parlementaire qui n'a ni principe, ni programme, ni drapeau. Quel est votre chef ? Est-ce M. Thiers ou M. Barrot ? Vous n'en savez rien ; car si c'est M. Barrot qui a discipliné l'opposition, c'est M. Thiers qui dirige les grandes manœuvres, et c'est au profit de M. Thiers que se livrent les batailles parlementaires, de M. Thiers qui se rit au fond de l'ame de toutes ces réformes pour lesquelles il a toujours professé le plus parfait mépris ! Ainsi l'opposition, qui représente le progrès inévitable de l'humanité, la nécessité même des choses, n'est devenu quelque chose que par la défection de M. Thiers. Elle ne sait pas ce qu'elle veut ; elle ne sait pas où elle va. »

On lit dans le *Globe* :

« Pour peu que le peuple français soit le plus spirituel du monde, ainsi que ses flatteurs le lui disent quelquefois, il n'aura pas grand'peine à démêler le grossier et honteux sophisme à l'aide duquel les diverses oppositions s'apprêtent à surprendre sa bonne foi.

» D'un côté, les légitimistes osent dire tout haut qu'ils proposent aux électeurs des candidats républicains, des candidats radicaux, des candidats de l'extrême gauche, des candidats de la gauche ; et si vous leur demandez comment ils ne reculent pas devant une pareille effronterie, ils vous répondent que tous ces candidats demandent comme eux la réforme électorale et d'autres réformes analogues ; et que ces points communs expliquent et justifient cette alliance de l'eau et du feu.

» D'un autre côté, les républicains, les radicaux, les organes de l'extrême gauche et de la gauche ne cachent en aucune façon qu'ils recommandent chaudement aux électeurs les candidats légitimistes ; et si vous leur demandez comment ils n'ont pas honte de fausser à ce point la sincérité de la représentation nationale et de faire mentir le scrutin, en tirant un nom royaliste d'un tas de bulletins révolutionnaires, ils vous répondent que les royalistes demandent, avec eux, la réforme parlementaire et quelques autres, et que cette communauté d'idées est la cause de cette réunion.

» Nous le répétons, pour peu que le peuple français soit digne de sa renommée, il discernera du premier coup-d'œil l'absurdité cachée sous ce misérable raisonnement.

» En attendant, les meneurs de part et d'autre trompent leur parti.

» Les légitimistes trompent tous les amis de la royauté, car ils jettent dans l'assemblée législative des hommes connus par leur haine des institutions monarchiques et des institutions religieuses, les hommes qui chicanent le modeste traitement des évêques, les hommes qui attaquent les pauvres congrégations de filles pieuses, consacrées au soulagement des malades, ou les communautés de ces institutions pleines d'abnégation, dévouées à l'instruction ces petits enfans.

» Les radicaux trompent également les amis de la démocratie, car ils poussent à la Chambre les partisans de la royauté.

» Cette association des légitimistes, des républicains et des radicaux a donc pour base un mensonge, c'est-à-dire une honte. Elle se fait avec trop d'audace pour ne pas révolter les hommes d'honneur de tous les partis. La France n'est pas assez démoralisée, assez dégradée pour ne pas accueillir avec un profond mépris les hommes qui se font ainsi au grand jour les renégats de leurs traditions et de leurs principes. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Un journal de Namur donne les détails suivans sur la réception faite à Luxembourg par le roi Guillaume II à l'envoyé du gouvernement belge :

« Le roi était arrivé à Walferdange dès le samedi 4 juin, avec le prince d'Orange et une suite nombreuse ; le lundi 6, il fit son entrée à Luxembourg et reçut les autorités à l'hôtel du gouvernement. M. le baron d'Huart, membre de la députation du conseil provincial et gouverneur intérimaire à Arlon, était arrivé dans la matinée et fut, après le prince de Hesse, la seconde personne admise à l'audience du roi.

Nous ne pouvons, on le conçoit fort bien, rapporter les termes mêmes du compliment adressé à Guillaume II. D'après ce qui a transpiré, voici la substance du discours de M. d'Huart :

« Sire ! daignez agréer l'hommage du gouverneur de la province belge la plus voisine de votre Grand-Duché ; cette démarche officielle, Votre Majesté aimera à le reconnaître, témoigne du désir de perpétuer les relations affectueuses de deux peuples, restés long-temps sous le même sceptre, unis par des liens séculaires, et qui ont passé sous deux souverains que les traités ont rendus amis. — En 1839, j'ai été appelé à prendre part aux actes qui ont consacré une douloureuse séparation. En [illegible], je me félicite de ce qu'une circonstance fortuite me procure l'honneur de pouvoir exprimer à Votre Majesté [illegible] qu'inspire la paternelle sollicitude du roi pour [illegible] de nos anciens frères. »

Le roi a répondu, dit-on, qu'il [illegible] les félicitations du gouverneur du Luxembourg belge, et qu'il ferait tout son possible pour que les relations de bon voisinage se perpétuent entre les deux pays, pour autant que le permettront les rapports du Grand Duché avec la Confédération germanique.

L'audience a ensuite continué, et la conversation a roulé plus en détail sur ces mêmes relations que commanderait l'intérêt des deux Luxembourgs.

Pendant toute cette audience, qui a duré assez long temps,

l'accueil du roi fut constamment affable et gracieux envers le représentant du gouvernement belge.

A peine rentré dans son hôtel, M. d'Huart reçut une invitation au banquet royal qui devait avoir lieu à 3 heures, au palais de Walferdange. A l'arrivée du roi dans le salon où attendaient les invités, au nombre de vingt-sept, et qui se composaient de hauts fonctionnaires civils et militaires, S. M. a bien voulu entretenir tout d'abord M. le gouverneur d'Arlon ; au banquet, ce fonctionnaire a pris la droite du roi, sur sa gracieuse invitation : « M. le gouverneur, venez vous placer ici, en qualité de bon voisin. » L'affabilité du roi envers M. d'Huart s'est prolongée pendant le repas. Il est inutile d'ajouter que la bonne réception que Guillaume II a faite au gouverneur d'Arlon l'a fait bien accueillir aussi du prince d'Orange et des officiers de la suite.

La démarche du premier fonctionnaire de la province de Luxembourg après du roi grand-duc, et qui a dû être autorisée par le gouvernement belge, a complètement réussi ; l'accueil qu'il a reçu a été des plus distingués ; cette démarche est de nature à resserrer l'union des deux Luxembourgs et à rétablir entre les deux pays des relations amicales et tout à fait de bon voisinage. Le roi Guillaume II paraît accepter franchement et [illegible] les faits nés de la révolution belge et consacrés par le traité de Londres ; tout ce qu'il fait dans le Grand-Duché tend à l'oubli complet du passé ; les hommes qu'on devait considérer comme les plus compromis à ses yeux, il les [illegible] des fonctions les plus élevées [illegible] règne pas dans les [illegible] pas pendant. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, 13 juin :

Hier, un nouvel accident a signalé le départ du convoi de Gand ; il venait de quitter la station de Bruxelles à dix heures et un quart, lorsqu'arrivé au point de raccordement des deux voies qui conduisent aux deux stations, endroit distant de 600 mètres environ du lieu de départ, la locomotive qui conduisait le train est sortie des rails.

Heureusement que la locomotive s'est arrêtée aussitôt en travers des deux voies enfoncée dans le sable. Le tender qui la suivait, n'a pu résister à la secousse qu'il a reçue des autres wagons, et il a été mis en pièces par le choc contre la locomotive.

Cet accident est dû à la même cause que celui qui a eu lieu hier sur la route de Liége. C'est le manque de raccordement par l'excentrique qui a fait dévier le convoi, personne n'a été blessé.

Les convois qui devaient suivre ont été retardés de 2 heures, ce temps ayant été nécessaire pour rétablir la circulation.

— M. le commissaire de police Henne, accompagné de plusieurs adjoints et sergens-de-ville, a fait samedi après-midi une descente dans la maison, n° 74, rue de la Madeleine, les agens de l'autorité y ont procédé à une visite domiciliaire et saisi un assez grand nombre d'exemplaires d'une brochure intitulée : *le Complot et le Pouvoir*, par l'acquitté J. Parent, ex-colonel. L'affiche portant la mise en vente de cette brochure, annonçait la prochaine publication d'un autre pamphlet intitulé : *les Hommes de septembre* 1830 *et le Pouvoir*.

— On lit dans le *Belge*, à ce sujet :

On a répandu dans le public avec profusion un pamphlet [illegible] par M. Parent.

La publication de cet écrit scandaleux dans un moment où la cour suprême est occupée à prononcer sur le pourvoi des condamnés politiques, est vivement déplorée par tous leurs amis.

Nous ne ferons pas à la magistrature belge l'injure de croire que ses délibérations puissent être le moins du monde influencées par une semblable production.

Mais nous nous faisons un devoir de déclarer que messieurs [illegible] et Vandersmissen désavouent hautement le pamphlet de M. Parent, qu'ils n'en ont autorisé ni la composition, ni l'impression ; en un mot qu'ils sont complètement étrangers à l'œuvre de leur ci-devant co-accusé.

— L'ex-colonel Parent a été arrêté samedi soir vers les 5 ou 6 heures et écroué à la prison des Petits-Carmes.

— On lit dans le *Fanal* :

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce la mort du savant Lelewel, proscrit polonais, réfugié à Bruxelles, où il vivait dans le dernier dénuement. Plusieurs hivers passés sans feu et presque sans vêtemens, pendant qu'il se livrait au travail minutieux de la gravure des médailles, ont insensiblement altéré sa vue et sa santé ; c'est dans un pareil état de débilité qu'il fit dernièrement, en un jour, la route de Charleroy à Bruxelles, à pied, faute d'argent pour payer sa voiture, et par une pluie battante.

Une maladie [illegible] de soins ont sans doute beaucoup contribué à abréger ses jours. Le célèbre historien venait de mettre la dernière main à un ouvrage de numismatique des plus considérables, qui devait, pour ainsi dire, compléter le centième volume de ses œuvres.

M. Lelewel vivait en vrai philosophe ancien ; privé de tout et ne voulant rien devoir qu'à son travail. M. Lelewel offre un nouvel exemple de l'impossibilité qu'il y a pour un savant pur, de pourvoir à son existence par le produit de son travail, quelque [illegible] qu'il puisse être. [illegible] de la Diète de Varsovie n'a pas [illegible] plus de neuf sous par jour, et encore a-t-il [illegible] plusieurs fois à son aide.

— [illegible] *d'Ostende* :

Hier [illegible] la chaloupe de pêche *Cent et un*, patron H. [illegible] deuxième année, pratiquera la grande pêche du hareng [illegible].

On se rappelle que la pêche du hareng faite par ce bateau a été couronnée de succès dès son début. L'année dernière ses premiers produits furent importés à Ostende par le cutter de l'état, à-peu-près à la même époque de l'arrivée des premiers chasseurs en Hollande.

La qualité supérieure de notre hareng, et sa présence sur nos marchés avant le hareng hollandais, lui a fait obtenir des prix avantageux. Cette expédition a donc été favorable pour l'armateur en même temps qu'elle est capable de rendre à notre pêche nationale son ancienne renommée, dont cette intéressante branche d'industrie jouissait autrefois. Aussi le gouvernement, qui en a su apprécier le bon résultant vient de mettre de nouveau à la disposition de nos pêcheurs, le cutter belge qui part aujourd'hui pour les parages de Shetland, il recueillera les prémices de cette pêche, pour les apporter à Ostende dans les premiers jours de juillet.

— On écrit de Bruges, 14 juin :

Nous avons vu hier des cultivateurs qui exploitent des fermes au nord de Bruges, ils nous assurent que les chaleurs de ces derniers jours commencent à causer de l'inquiétude sur le sort de la récolte dans leur contrée. Le sol est d'airain, disent-ils, et la tige des bleds, languissant sous un soleil de feu, ne peut prendre d'accroissement. Les pommes de terre plantées rencontrent une croûte dure qu'il est impossible de percer. La pluie seule ferait renaître l'espérance.

— Nous apprenons, à l'instant que les prières publiques d'usage sont prescrites dans notre diocèse. La circulaire épiscopale vient d'être expédiée. Déjà ce matin les curés de la ville, auxquels l'ordre avait paru être notifié hier, ont ajouté à la messe la collecte pour obtenir la pluie.

— On lit dans la *Gazette de Mons* :

Nous avons une bien triste nouvelle à donner à nos lecteurs ; nous avons reçu [illegible] une des fosses faisant partie des charbonnages de la Société de Couillet. Avant de publier aucun détail sur cette malheureuse catastrophe nous attendons des renseignemens positifs et certains ; tout ce que nous pouvons dire dès aujourd'hui c'est qu'il y a plusieurs victimes à déplorer.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 16 juin 1842. (Représentation n° 16.)

Les comédiens ordinaires du Roi auront l'honneur de donner :

LES FÉES DE PARIS, comédie-vaudeville en 2 actes par monsieur Bayard. Précédé de la première partie de : LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra-comique, musique de Paër.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude : BELISAIRE, opéra en 5 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

ANNONCES.

Ministère des Colonies.

Carte générale des possessions Néerlandaises dans le Grand Archipel Indien.

L'ADMINISTRATEUR DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater d'aujourd'hui, on pourra se procurer chez les *Frères van Cleef* et chez la *Veuve G. Hulst van Keulen*, libraires en cette ville et à *Amsterdam*, la FEUILLE N° VII, ainsi que la FEUILLE D'ASSEMBLAGE de la CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN du Baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, que le Ministère des Colonies fait graver sur cuivre et publier à ses frais, et dont les TROIS PREMIÈRES FEUILLES ainsi que le MÉMOIRE ANALYTIQUE ont paru le 15 décembre dernier.

LA FEUILLE N° VII comprend les îles situées à l'est de JAVA et la résidence de TIMOR, ainsi que *huit* cartes particulières de différentes parties des îles de BORNEO et de CÉLÈBES, représentées sur de grandes échelles.

LA FEUILLE D'ASSEMBLAGE représente un tracé réduit de la Carte Générale, pour servir de guide au placement des feuilles et contient en outre les différentes échelles de distances.

A l'instar des feuilles précédentes, on pourra se procurer *chacune de celles-ci séparément*, aux prix de *f* 6 pour la FEUILLE N° VII et de *f* 4 pour la FEUILLE D'ASSEMBLAGE. Le public est en outre prévenu que les feuilles Nos IV, V, VI et VIII qui compléteront cet ouvrage, sont déjà en partie terminées et paraîtront successivement *dans le courant de la présente année.*

Le Ministre des Colonies,
J. C. BAUD.

La Haye, le 12 mai 1842.
4580.

NOUVEAUX DENTIFRICES

composés par M. PELLETIER, Membre de l'Académie royale de Médecine et [illegible]

ODONTINE.	ELIXIR.
Composition solide, d'un emploi facile, d'une odeur et d'une saveur agréables, elle blanchit les dents sans les altérer, conserve et durcit l'émail, prévient et arrête la carie.	Il conserve les dents, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du cigare, donne à la bouche une fraîcheur délicieuse, et calme les douleurs les plus vives.

La Haye, Ph. W. Sack, F. Crémer, *Spuistraat* ; Amsterdam, F. Roos, *Kalverstraat* ; J. P. Rietschi, *Erwtenmarkt* ; Duvergé, *Utrechtschestraat* ; Arnhem, S. L. Jacobs ; Amersfoort, Veuve Brouwman ; Breda, van den Goorbergh ; Berg-op-Zoom, J. G. Verhulden ; Bois-le-Duc, L. F. Welvelt ; Delft, M. J. Drabbe, confiseur ; Deventer, S. H. Tikkel ; Dordrecht, J. J. Pennonk ; Flessingue, A. G. Balsey.
4615.

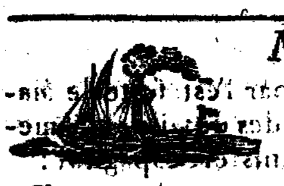

Navigation des Pyroscaphes

ENTRE

St.-Pétersbourg et Lubeck.

Chaque samedi un des trois beaux et grands Pyroscaphes [illegible] *Nicolai I*, capitaine G. B. Bss ; *Alexandra*, capitaine H. H. Sch[illegible] ; *Naslednik*, capitaine G. N. Hestmann, partira de chacune des places. Les prix de la traversée sont ceux de l'année passée. [illegible] de Travemunde (le port de Lubeck) à 3 heures p. m.

S'adresser au Bureau de la Compagnie des Pyroscaphes à L[illegible]

Changement de Domicile.

LIBRAIRIE, MAGASIN DE MUSIQUE, DE PAPETERIE [illegible]

MAISON DE COMMISSION EN DIVERS GENRES,

sous la raison *VAN TETROODE*,

Le Magasin vient de s'ouvrir dans le *Heerenstraat*, K, 2[illegible]

l'on y trouve entr'autres, un bel assortiment de

PAPIERS

de Hollande, de Paris et d'Angoulême,

Une riche collection de

Musique Vocale et Instrumentale

Beaucoup de [illegible] 1841 et 1842, des ESTAMPES, PORTRAITS, DESSINS, etc.

Un dépôt de fines Parfumeries et de Savons exquis de Pater[illegible]son, Gellé, Price et Gosnell, etc., etc. ; de Peignes, [illegible] autres articles de Toilette ; de belles TABATIÈRES en véritable [illegible] de buffle ; CORDES DE VIOLON et Guitare, etc., etc.

Le tout à des PRIX INFÉRIEURS à tous ceux qui ont été [illegible] jusqu'à ce jour.

L'on vient de recevoir à l'adresse susdite, un dépôt de

TABACS A PRISER

à la Civette, Rapé de Paris, Tonca, Prince Regent, etc. [illegible]

4585. VAN TETROODE, *Heerenstraat*, K. 2[illegible]

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 13 JUIN.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 12 juin.	Cours du 13 juin. Fluctuations		Fermé.
Dette active	5	—	de 100 15/16	à 101 1/16	101 1/[illegible]
d° d°	2½	52 3/16	» 52 7/8	» 52 1/16	52 [illegible]
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance		—	» —	» —	—
Syndicat	4½	—	» 93 1/4	» —	—
d°	3½	—	» 76 3/8	» —	—
Société de Commerce	4½	—	151 7/8	» 152	151 7/8
d° nouvelle	4½	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes	5	99 3/16	» 99 1/8	» 99 [illegible]	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/4	» —	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 7/8	» 106	—
Insc. au G. L.	6	—	» 68 7/8	» —	—
Certific. au d°	6	—	» 69 [illegible]	» —	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
d° [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emprunt [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» —	» —	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Déféred		—	» —	» —	—
Ardouin	5	20 3/16	» 19 15/16	» 19 13/16	19 7/8
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —	—
d° métalliques	5	—	» 107 1/4	» —	—
d° d°	2½	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3		» —	» —	—
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	—
FRANCE, Inscr. au G. L.	5		» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	*f*		» 147 1/4	» 148 1/2	—
BRESIL. Cons. Ann.	5		» 68	» —	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —	—
PEROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3		» —	» —	—

BOURSE D'ANVERS DU 13 JUIN.

	Int.	Argent.
Métalliques	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouin	5	19 3/4
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (12 1/2 heures) :

Ardouin 19 7/8.
Idem, Primes [illegible]

BOURSE DE VIENNE DU 6 JUIN.

Métalliques, 5 0/0	108 7/8	Lots de 1834	—
Dito, 4 0/0	100 [illegible]	Actions de la Banque	1632
Dito 3 0/0	77 [illegible]		

BOURSE DE LONDRES DU 11 JUIN.

Cons. 3 0/0	91 3/4, R.
Holl. dette act. 2 1/2 0/0	52 3/4, 7/8
Dito dito 5 0/0	101 1/2, 3/4
Dito Emprunt 1837, 5 0/0	98 1/2, 99 1/4
Espagnol	22 1/2, 3/4
Portug. (nouv.)	37 1/2, 38
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau du journal, *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste Le Nieuw, directeur de l'Office de correspondance à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnements* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.